

Démarche participative – Quartier des Fleurettes

Cahier des charges du groupe d'accompagnement

1. Contexte

Les travaux de réseaux souterrains prévus de 2017 à 2020 dans le quartier des Fleurettes ainsi que les travaux liés au projet Léman 2030 créent l'opportunité de repenser les espaces publics. Ainsi ce quartier sera le premier du périmètre Pôle Gare à être réaménagé. La Ville de Lausanne invite les habitants et usagers du quartier à imaginer ensemble les futurs aménagements et usages des espaces publics. Les propositions seront confiées aux mandataires qui développent le projet d'espaces publics. Les habitants et usagers auront alors à nouveau l'occasion de s'exprimer sur le projet proposé durant un deuxième temps d'échange après l'été. Une restitution finale clôturera la démarche.

2. Objectif de la démarche participative des Fleurettes

L'objectif de la démarche participative des Fleurettes est de fournir aux mandataires un maximum d'informations sensibles afin qu'ils puissent réaliser le projet le plus adéquat à son contexte. Ainsi, l'expertise des habitants et des usagers est nécessaire pour mieux appréhender les enjeux et connaître plus finement la réalité du quartier. Elle est également une « donnée entrante » dont les mandataires devront tenir compte pour élaborer le projet d'espaces publics du quartier.

Par ailleurs, les besoins et les propositions exprimés par les habitants et les usagers contribueront à la réflexion et permettront d'orienter le projet, en gardant à l'esprit que celui-ci sera réalisé par des professionnels de l'urbanisme.

3. Calendrier

Le calendrier de la démarche participative est construit en parallèle et en cohérence avec les étapes d'élaboration du projet d'espaces publics. Selon le calendrier prévisionnel, la mise à l'enquête du projet de réaménagement des espaces publics du quartier des Fleurettes est prévue pour début 2017.

4. Organisation de la démarche

La démarche participative se déroulera selon les étapes suivantes :

- Une étape préalable qui consiste à informer les habitants et à récolter leurs avis sur leur quartier de manière générale au moyen d'un questionnaire et d'un papillon distribués en tout-ménage. Des panneaux d'information placés dans le quartier et le site pole-gare.ch/fleurettes

complètent l'information.

- L'étape suivante est constituée d'une série de quatre balades exploratoires, dont une spécifiquement destinée aux enfants, afin que les habitants et usagers puissent s'exprimer sur le quartier. Chaque promenade sera suivie d'un mini-atelier convivial pour synthétiser et préciser si besoin les éléments recueillis.
- Une troisième étape sous forme d'un atelier participatif où les habitants pourront travailler sur les besoins et idées qui auront émergés du questionnaire tout-ménage et lors des balades, afin d'établir des propositions concrètes.
- Après l'été, les mandataires du projet d'espaces publics présenteront leurs propositions et les habitants et usagers pourront y réagir, en vue de l'améliorer.
- La démarche sera clôturée par une présentation du projet finalisé à la population avec une explication et une justification des choix effectués.

5. Groupe d'accompagnement

5.1 Composition du groupe d'accompagnement

Le groupe d'accompagnement de la démarche participative dans le quartier des Fleurettes est placé sous le pilotage du projet Pôle Gare et de Label-Vert, mandataire de la Ville pour la démarche participative.

Il est constitué d'habitants et d'usagers participant activement à la vie du quartier.

5.2 Missions du groupe d'accompagnement

Les rôles du groupe d'accompagnement sont les suivants :

- Accompagner la mise en place et le déroulement de la démarche, afin que celle-ci convienne au contexte du quartier ;
- Faire le lien avec le quartier durant les différentes phases de la démarche ;
- Participer aux balades et ateliers prévus ;
- Durant la phase d'élaboration du projet d'espaces publics, s'assurer de la bonne compréhension et de la prise en compte des besoins et propositions exprimés par le quartier ;
- Inversement, ce groupe n'a pas pour vocation de se substituer aux habitants et usagers du quartier. Les positions individuelles et des représentants des collectifs et des associations pourront s'exprimer dans le cadre des marches exploratoires, ateliers, etc. prévus à cet effet.

5.3 Droits et devoirs des membres du groupe d'accompagnement

En acceptant le présent cahier des charges, les membres acceptent :

- De participer activement aux séances du groupe d'accompagnement ;
- De participer aux débats dans un esprit de tolérance et d'ouverture envers les idées d'autrui ;
- De faire leur possible pour accompagner collectivement la démarche participative ;

- De faire aboutir les discussions, autant que faire se peut, sur un consensus accepté par l'ensemble du groupe d'accompagnement ;
- De participer aux ateliers sans revendiquer un pouvoir supplémentaire vis-à-vis des autres participants.

En acceptant le présent cahier des charges, les membres conservent le droit :

- De quitter le groupe de suivi en cas de désaccord de fond.
- D'exprimer leur liberté d'opinion envers les propositions de l'administration lors du projet qui découlera des résultats de la démarche.



pole-gare.ch